

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 653

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que et protestante ont adressé le 18 mai 1982 une demande d'amnistie pour tous ceux qui ont été « impliqués dans des délits en relation avec les troubles de jeunes ». Et cela fait du monde. Rien qu'à Zurich, entre le 30 mai 1980 (manif de l'Opéra) et la mi-avril 1982, il y a eu 3862 personnes arrêtées en relation avec les manifestations de jeunes, 2525 contrôles d'identité et près d'un millier de procédures pénales engagées. A la mi-août dernier, 828 personnes avaient fait l'objet de poursuites à la suite des manifestations de jeunes de 1980-1981.

Au total, 193 plaintes ont été déposées auprès du tribunal de district, dont 168 devant le juge unique (infractions mineures passibles de peines de détention inférieures à trois mois ou d'emprisonnement). Dans 80 cas, la peine (un mois d'emprisonnement au plus ou amende) a été prononcée par le procureur lui-même. En outre 425 procédures ont été suspendues, faute de preuves, les frais ayant été mis à la charge des intéressés de 230 cas. En définitive, 136 cas ont été déférés au ministère public

zurichois pour délits graves, notamment pour infractions à l'article 285, 2 du CPS, soit pour émeute, et trois cas ont été déférés à d'autres cantons.

A noter que sur les 164 poursuites engagées contre des agents du service d'ordre, les trois quarts des procédures ont été suspendues, tandis que les autres policiers s'en tiraient avec un non-lieu.

Les jeunes manifestants, eux, ont bel et bien été poursuivis, et en nombre comme on vient de le voir. L'idée de les amnistier au moins en partie semble désormais acquise, par-delà les objections morales (« prime au crime ») et juridiques (annulation de condamnations prononcées par une autorité judiciaire cantonale).

Reste à déterminer les critères de tri entre les amnistiables et les autres; l'âge et la nature du délit semblent devoir faire la différence, mais seules les semaines à venir apporteront des précisions à ce sujet.

D'ici là, la machine judiciaire continuera à tourner, les jeunesses chrétiennes poursuivront leur plaidoyer, et Jeanne Hersch fera d'autres conférences. Et, de par le monde, on achèvera, mal, très mal, des chevaux et des hommes.

A SUIVRE

Une revue économique allemande signale à ses lecteurs douze paradis fiscaux qu'ils devraient connaître. Etonnement: la Suisse n'en fait pas partie! Pour l'Europe, sept mentions: Andorre, Gibraltar, l'île de Man, les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Alderney et Sark), le Liechtenstein, le Luxembourg et Monaco.

« Le Peuple Valaisan » publie une page consacrée à Lens avec entre autres un conte en patois. Le vieux langage utilisé dans l'information politique: la formule pourrait aider à retrouver les fondements de notre vie communautaire.

TRANSPARENCE

L'or noir et les chiffres rouges

Voilà pas mal d'années qu'on nous présente le Mexique comme un nouvel Eldorado pétrolier financier. Certes, l'exploitation forcenée des gisements pétroliers et l'hypertrophie d'une capitale démentielle représentaient certains dangers — mais mineurs puisque « simplement » écologiques et sociaux. Par ailleurs, tout baignait dans l'or noir, comme l'attestaient les riches suppléments couleurs périodiquement insérés dans « Paris-Match » et les prospectus d'émissions pour les emprunts mexicains émis à l'étranger.

Bref, le baromètre des risques-pays se maintenait à un niveau inspirant confiance. Des consortiums de banques suisses ont, ce printemps encore, pris

ferme deux emprunts mexicains, pour un montant de 130 millions de francs. Perte nette à la fin août: déjà 30 millions, et la cote reste bien sûr à la baisse. Car dans l'intervalle, le bel Eldorado s'est enfoncé dans les chiffres rouges. Banqueroute virtuelle, trésorerie nationale à plat. Effort commun nécessaire des pays industrialisés et de leur appareil bancaire. Lequel ne sait plus où donner de la consolidation de dettes, de la remise d'intérêts, ni de l'avance sur hypothétiques livraisons futures, tant les surendettés sont nombreux: Argentine, Brésil, Mexique, Nigeria, Zaïre, et même Corée du Sud ou Japon — pour ne rien dire des pays d'Europe orientale, Pologne et Roumanie en tête.

Face à cette situation, les banques suisses restent dans le vague. Parlant de la situation préoccupante de certains pays. Ne disant rien (de précis) de leurs propres engagements dans ces gouffres à devises.

En Allemagne occidentale, par exemple, le public sait exactement quel établissement a mis combien dans la corbeille polonaise. En Suisse, on attend toujours une statistique selon la provenance ou la destination des fonds avancés.

Pour mémoire: les exportations de capitaux soumises à autorisation ont atteint 32,2 milliards de francs l'an dernier, soit près du double de 1977 ou 40% de plus qu'en 1980. Les pays en voie de développement ont « reçu » 4,5 milliards, et les pays d'Europe orientale 1,34 milliard en 1981. Et le premier semestre 1982 marque une nouvelle accélération du mouvement d'exportation des capitaux.

Tout rapprochement avec les investissements languissant à l'intérieur des frontières suisses serait, bien sûr, le fruit d'une pure coïncidence.
